

Plaidoyer pour une politique d'évaluation et de prévention en santé mentale chez les actifs



Par Raphaël Gaillard, président de la Fondation Pierre Deniker, professeur en psychiatrie, chef du Pôle Hospitalo-Universitaire du 15ème arrondissement au sein du Centre Hospitalier Sainte Anne, Paris.

“ La Fondation Pierre Deniker présente la 1ère étude épidémiologique représentative de la population active française investiguant les facteurs de risques psychosociaux liés au travail et la détresse orientant vers un trouble mental.

Pourquoi cette action ?

Les troubles mentaux sont des pathologies très fréquentes et invalidantes affectant près de 18% de la population. Ils génèrent des coûts directs et indirects pour les individus et la société à plusieurs niveaux, de la pression financière pour les institutions publiques et les entreprises jusqu'au bien-être individuel. La dépression, par exemple, est une des 5 maladies contribuant le plus au fardeau des pathologies en termes d'années vécues avec un handicap. Dans le cadre du travail, les troubles mentaux sont responsables de productivité limitée, d'arrêts de travail souvent longs et multiples, ainsi que de situations d'invalidité et de départs à la retraite anticipés.

Nombreuses sont les entreprises et les administrations qui ont pris la mesure de l'importance de la santé mentale au travail et notamment de la nécessité de leur prévention.

Il faut investir la question des facteurs de risques psychosociaux liés au travail avec le risque de présenter un trouble mental. Nous ne pouvons pas nous en tenir aux problématiques de « bien-être au travail » ou de burn-out mais nous devons nous atteler à l'exploration des liens entre travail et troubles mentaux. C'est pourquoi l'objet de la présente étude est d'examiner quels sont les facteurs de risques psychosociaux associés à une détresse orientant vers un trouble mental.

Comme nous le pressentions, et les chiffres le prouvent, la question des troubles psychiques au travail constitue un véritable enjeu de santé publique.

Nous déplorons que la recherche française, contrairement à certains de ses voisins occidentaux, ne se soit pas suffisamment saisie de cette question. La France souffre d'un réel déficit de connaissance à l'échelle de sa population active globale.

Nous avons donc conduit une étude épidémiologique transversale pour être en mesure aujourd'hui d'évaluer l'exposition des actifs à des facteurs de risques psychosociaux liés au travail et de mesurer la contribution de chacun de ces facteurs à la présence d'une détresse orientant vers un trouble mental.

Que constatons-nous ?

1 actif sur 5 présente une détresse orientant vers un trouble mental (22% des actifs).

Le déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est le facteur le plus impactant : 45% des personnes rapportant un tel déséquilibre présentent une détresse orientant vers un trouble mental .

L'étude s'intéresse aussi aux spécificités de certaines populations et observe par exemple une prévalence significativement plus élevée chez les femmes, les aidants ou ceux qui travaillent plus de 50h par semaine. L'étude identifie aussi pour chaque population spécifique les facteurs les plus associés à une détresse orientant vers un trouble mental.

Je vous invite à prendre connaissance des principaux résultats de cette étude.

Et maintenant ?

Que faire de cette étude ? La diffuser d'abord, la mettre à disposition de tous, pouvoirs publics, médecins, DRH, chercheurs... Je souhaite que chacun s'en empare.

Nous avons mis à jour des associations significatives entre facteurs de risques psychosociaux liés au travail et présence d'une détresse orientant vers un trouble mental. Cela doit être le prélude de l'investigation des liens de causalité entre troubles mentaux et facteurs de risques psychosociaux. Seule une telle démarche permettrait de concevoir une politique de prévention adaptée à la mesure de l'enjeu.

Pour ce faire, conformément à ce qui avait été recommandé dans le rapport Gollac, et en suivant les modèles anglo-saxons ou scandinaves, nous devons impérativement constituer des cohortes de plusieurs dizaines de milliers de personnes, permettant l'observation et l'analyse prospective. A partir de ces études de cohortes, seules à même de démontrer un lien de causalité, nous pourrions formuler des mesures de prévention, dont l'efficacité devra être évaluée à son tour.

J'en appelle donc aux pouvoirs publics, aux branches professionnelles, aux entreprises :

Devenez parties prenantes d'une politique de progrès ambitieuse pour la santé mentale des actifs en France.

Vous pouvez compter sur la Fondation Pierre Deniker pour porter cette cause. ■